



Nouveau contrat de travail et poursuite au prud'hommes

Par **Perez dixie**, le **06/06/2017** à **20:26**

Bonjour,

Je vais essayer d'être la plus brève possible

Mon ancien employeur a effectué une cession d'entreprise (je précise que c'est l'une des filiales d'une multinationale). La cession ne s'étant pas faite en bonne et due forme, un dossier est en cours au prud'hommes, nous sommes une trentaine de salariés à l'avoir attaqué. Mon nouvel employeur (le repreneur) me propose une promotion qui m'intéresse et qui m'oblige à signer un nouveau contrat de travail. Ma question est : puis-je signer ce nouveau contrat et toujours poursuivre mon ancien employeur ?

Par **P.M.**, le **07/06/2017** à **09:17**

Bonjour,

Il est très difficile de répondre d'autant plus que nous ignorons sur quoi porte précisément le recours contre l'ancien employeur mais a priori, la signature d'un nouveau contrat n'y met pas fin...